

PROCLAMATION D'ÉLECTION DU PRÉFET DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

Je, Jackline Williams, présidente d'élection, proclame, par la présente, que M. André Genest, domicilié au 111, chemin des Anciens, Wentworth-Nord, a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élu au poste de préfet.

Jackline Williams,
Directrice générale

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE AU SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

Je, André Genest, domicilié au 111, chemin des Anciens, Wentworth-Nord, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de préfet, avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie du préfet élu au suffrage universel de la MRC des Pays-d'en-Haut, et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

André Genest,
Préfet

Déclaré sous serment devant moi le 14 novembre 2017 à Sainte-Adèle.

Jackline Williams,
Directrice générale et présidente d'élection

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 22 novembre 2017 à 13 h 15, dans les bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut, sis au 1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Timothy Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Félicite les nouveaux élus, souligne l'importance du nombre de dames élues et présente les membres du conseil.

CM 271-11-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :

3.2.5 Amendement des résolutions 258-10-17 et 259-10-17

- 3.2.6 Autorisation de signature
- 3.3.2 A) Complexe sportif - Emplacement
- 3.3.2 B) Complexe sportif – Services publics
- 3.3.2 C) Complexe sportif – Accès piétonniers et routiers
- 3.3.7 Visibilité accrue de la Sûreté du Québec
- 6.1.1 Appui contre les frais en milieu faunique

...et le retrait du point suivant :

- 5.2.2 Budget RIDR

ADOPTÉE

CM 272-11-17

APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 3 octobre 2017 soit et est adopté avec la correction suivante :

2^e page, 18^e ligne : aux maires votant contre la proposition de M. Clément Cardin, ajouter le nom de André Genest, maire de Wentworth-Nord.

ADOPTÉE

Services financiers

CM 273-11-17

REGISTRE DES CHÈQUES D'OCTOBRE 2017

ATTENDU le dépôt du registre des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des chèques du mois d'octobre 2017 totalisant la somme 895 085,04 \$ pour le fonds général soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CM 274-11-17

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FQM

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise l'adhésion de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

CM 275-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 1, Administration générale : budget total : 1 230 537 \$.

ADOPTÉE

CM 276-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 2 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 2, Aménagement du territoire : budget total : 149 516 \$.

ADOPTÉE

CM 277-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 3 – PARCS RÉCRÉATIFS DES PAYS-D'EN-HAUT - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 3, Parcs récréatifs des Pays-d'en-Haut : budget total : 1 753 834 \$.

ADOPTÉE

CM 278-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 4 – ÉVALUATION FONCIÈRE - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 4, Évaluation foncière : budget total : 1 636 218 \$.

ADOPTÉE

CM 279-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 5 – SÉCURITÉ PUBLIQUE - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 5, Sécurité publique: budget total : 125 500 \$.

ADOPTÉE

CM 280-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 6 – HYGIÈNE DU MILIEU - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 6, Hygiène du milieu : budget total : 6 132 598 \$.

ADOPTÉE

CM 281-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 7 – PATRIMOINE ET CULTURE - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 7, Patrimoine et culture : budget total : 205 594 \$.

ADOPTÉE

CM 282-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 8 – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 8, Transport adapté et collectif, budget total : 574 408 \$.

ADOPTÉE

CM 283-11-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : PARTIE 9 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL - RATIFICATION DU BUDGET 2018

ATTENDU l'étude de son budget 2018 par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors des réunions du 14 et du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'adoption de chacun des postes budgétaires 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification des prévisions budgétaires 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la Partie 9, Développement économique et territorial : budget total : 799 522 \$.

ADOPTÉE

CM 284-11-17

COMPTES BANCAIRES : AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QU'en vue de régulariser les comptes bancaires suite à l'élection de 2017, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le préfet, M. André Genest, le préfet-suppléant, M. Timothy Watchorn et la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer tous les chèques, effets bancaires ou tout autre document requis par leur fonction. Il est de plus entendu que deux signataires sont requis en tout temps.

ADOPTÉE

CM 285-11-17

AUTORISATION DE VERSEMENT DES ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION À M. CHARLES GARNIER

ATTENDU l'adoption par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du règlement n° 135-2003, le 8 avril 2003, concernant le traitement des membres du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE ce règlement, prévoyant le versement d'une allocation de transition au préfet sortant, a été amendé par le règlement n° 337-2016 afin d'intégrer à l'article 7 concernant l'allocation de transition, l'ajout suivant « *Dans le cas de démission, le préfet démissionnaire a droit à la totalité de son allocation de transition en vertu d'une décision favorable de la Commission municipale du Québec, et ce, malgré les dispositions de l'article 31.0.2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;*

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder en conformité avec la réglementation de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le versement de l'allocation de transition prévue à l'article 7 du règlement 135-2003, amendé par le règlement 337-2016 pour le versement de la somme de 105 599 \$, à M. Charles Garnier.

QUE les membres du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut désirent exprimer leur gratitude et leur reconnaissance à M. Charles Garnier, pour ses vingt-deux (22) années passées à la préfecture de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Services administratifs

CM 286-11-17

ENTRETIEN DU PARC INFORMATIQUE : PROPOSITION DE SERVICES D'INFOGÉRANCE

ATTENDU la réception d'une offre de services d'infogérance de la firme FXTI, dont le contrat vient à échéance pour l'entretien du parc informatique de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un montant annuel estimé à 23 940,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer une entente de services avec la firme FXTI inc., pour le soutien et l'entretien de notre système informatique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, le tout, selon les termes énumérés à l'entente pour un coût annuel de 23 940,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

CM 287-11-17

SERVICES INFORMATIQUES : ACHAT DU SERVEUR

ATTENDU la réception d'une offre pour l'achat du serveur des données informatiques de la MRC des Pays-d'en-Haut, dont la garantie est expirée depuis novembre 2016 et qui nécessite une surveillance accrue en raison du risque de perte de données informatiques ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la directrice générale, Mme Jackline Williams, à procéder à l'achat du serveur informatique de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un montant de 18 000 \$, frais d'installation inclus.

ADOPTÉE

CM 288-11-17

PROGRAMME DE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

ATTENDU la réception par la MRC des Pays-d'en-Haut de la résolution 815-09-2017 de la MRC de Mirabel, dans le cadre de la signature de demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au projet de services d'évaluation, au projet de la valorisation des matières organiques et au projet d'une étude économique sur le prolongement de l'autoroute 13 ;

ATTENDU la recommandation en ce sens de la Table des préfets des Laurentides reconnaissant la priorité régionale au développement de la région des projets de services d'évaluation et de valorisation des matières organiques ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut confirme à la ville de Mirabel sa participation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), aux projets de services d'évaluation, de valorisation des matières organiques et au projet d'une étude économique sur le prolongement de l'autoroute 13.

ADOPTÉE

Avis de motion et dépôt du projet de règlement – règlement n° 358-2017 modifiant le règlement n° 348-2017 établissant la date, l'heure et le lieu des réunions du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut et fixant la date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs relativement au dépôt, séance tenante, du projet de règlement n° 358-2017 modifiant le règlement n° 348-2017 établissant la date, l'heure et le lieu des réunions du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut et fixant la date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes.

CM 289-11-17

PROJET DE RÈGLEMENT N° 358-2017 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 348-2017 ÉTABLISSANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET FIXANT LA DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE selon l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes), le conseil d'une municipalité régionale de comté doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de début de chacune ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent réviser le lieu de certaines réunions du conseil ;

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, le 22 novembre 2017, aux fins de modifier le règlement n° 348-2017 établissant le calendrier des réunions 2018 du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accompagné d'une demande de dispense de lecture ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent donc à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le projet de règlement n° 358-2017 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement :

ARTICLE 1: CORRECTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

L'article 1 est modifié de la façon suivante :

Séance du 13 mars 13 h 15	Wentworth-Nord Pavillon de Montfort 160, Principale
------------------------------	---

Séance du 10 avril 13 h 15	Morin-Heights Chalet Bellevue 27, rue Bellevue
-------------------------------	--

Séance du 8 mai 13 h 15	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Hôtel de ville 88, chemin Masson
----------------------------	--

Séance du 9 octobre 13 h 15	Estérel Hôtel de ville d'Estérel 115, chemin Dupuis
--------------------------------	---

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du vingt-deuxième (22^e) jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept (2017).

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CM 290-11-17

AMENDEMENT DES RÉSOLUTIONS 258-10-17 ET 259-10-17

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender les résolutions 258-10-17 et 259-10-17 concernant les ententes VÉLOCITÉ, afin de remplacer le nom du préfet suppléant, par celui de M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE les résolutions 258-10-17 et 259-10-17 soient amendées afin de remplacer le nom de M. Gilles Boucher, préfet-suppléant, par celui de M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 291-11-17

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le préfet, M. André Genest et/ou le préfet-suppléant, M. Timothy Watchorn, à signer toute entente et tout formulaire et autres documents requis pour la bonne gestion de la MRC.

ADOPTÉE

CM 292-11-17

Numérotation annulée

Dossiers du préfet

Nomination du préfet-suppléant

Puisqu'il est de la prérogative du préfet de nommer la personne de son choix au poste de préfet-suppléant, M. André Genest nomme M. Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights, à titre de préfet-suppléant de la MRC afin d'exercer toutes les fonctions du préfet en son absence, incluant la présidence des assemblées du conseil et les diverses activités de représentation.

Suite au droit de veto exercé lors de la réunion du mois d'octobre 2017, concernant l'emplacement du complexe sportif, la directrice générale, Mme Jackline Williams dépose la résolution suivante pour adoption.

CM 293-11-17

CONFIRMATION DE L'EMPLACEMENT DU COMPLEXE SPORTIF SUR LE TERRAIN ADJACENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN

ATTENDU QUE lors du conseil de la MRC du mois de septembre 2017, une proposition confirmant l'emplacement du complexe sportif sur le terrain adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin n'a pas été adoptée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC confirme définitivement à la population, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à la ministre de la région, madame Christine Saint-Pierre que le complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut sera construit sur le terrain adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.

ADOPTÉE

Suite à l'adoption de cette résolution, Mme Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs tient à préciser qu'elle considère toujours que l'accessibilité représente un problème et souhaiterait avoir la confirmation que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification pourra nous aider en ce sens.

Le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord souhaiterait pour sa part que les montants de la quote-part de sa municipalité pour le complexe sportif ne changent pas en cours de réalisation. Il mentionne également l'éloignement des citoyens de Saint-Michel et souhaite qu'un transport adéquat leur soit proposé afin de se rendre à ces installations. M. André Genest indique que le taxibus existe déjà dans cette région.

Enfin, Mme Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle précise que le site n'était pas le premier choix de son conseil, mais désire se rallier au conseil afin d'aller de l'avant dans ce dossier et offrir à la population un complexe sportif.

CM 294-11-17

COMPLEXE SPORTIF - ENGAGEMENT DE LA MRC À DÉFRAYER LES COÛTS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES DES SERVICES PUBLICS

ATTENDU la subvention versée à la MRC des Pays-d'en-Haut pour la construction d'un centre sportif ;

ATTENDU la décision prise d'aller de l'avant dans le projet du centre sportif qui sera situé sur un terrain adjacent à la Polyvalente A.-N. Morin ;

ATTENDU QUE la construction du centre sportif nécessitera un prolongement des services d'égout et d'aqueduc, ainsi que l'aménagement d'infrastructures routières ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut agisse à titre de promoteur pour la construction du centre sportif y compris le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc, ainsi que l'aménagement d'infrastructure routière.

QUE pour se faire, la MRC des Pays-d'en-Haut conclue un protocole d'entente avec la ville de Sainte-Adèle pour tous travaux municipaux en conformité au règlement 1200-2012-TM-1 de la ville de Sainte-Adèle concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

QUE les coûts reliés aux infrastructures soient inclus dans l'ensemble des coûts du centre sportif.

ADOPTÉE

COMPLEXE SPORTIF - ACCÈS PIÉTONNIERS ET ROUTIERS

ATTENDU la confirmation de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la construction du complexe sportif adjacent à l'école secondaire A.N. Morin;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reconnaissent l'importance d'une telle infrastructure par le versement d'une subvention de 21 M\$;

ATTENDU les problèmes liés aux accès piétonniers et routiers à l'emplacement choisi ;

CM 295-11-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification de reconnaître les problèmes liés aux accès routiers et piétonniers et engage les discussions pour qu'un plan de correction soit mis en place afin de faciliter l'accès au complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut, soit à proximité de l'école secondaire A.-N. Morin.

ADOPTÉE

CM 296-11-17

ENFOUISSEMENT PARTIEL DE LA LIGNE 120 KV GRAND-BRÛLÉ – DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR : APPUI À LA MUNICIPALITÉ SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

ATTENDU QU'Hydro-Québec a conclu que l'enfouissement partiel de la ligne à haute tension Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur est une option techniquement réalisable qui permettrait de réduire de façon probante les impacts sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard ;

ATTENDU QUE la population et le milieu, tant politique qu'économique et social, ont très fortement exprimé ensemble leur intérêt pour un tel enfouissement partiel, selon les dix bonnes raisons d'opter pour cette solution exposées dans le document ci-joint ;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, s'est dit favorable à un enfouissement partiel dans la forêt Hereford, afin d'écouter la population de l'Estrie et qu'Hydro-Québec prévoit également enfouir au Québec sur près de 60 km pour le projet Hertel-New York ;

ATTENDU QUE les coûts nets additionnels requis pour un tel investissement dans les Laurentides, répartis sur sa durée de vie d'environ 40 ans, sont infiniment minimes par rapport au budget total des dépenses annuelles du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE les impacts de la ligne du Grand-Brûlé porteront atteinte à la ressource paysagère de Saint-Adolphe-d'Howard, municipalité à vocation touristique, et que cette ligne sera éventuellement prolongée jusqu'à Chertsey, ce qui occasionnera des impacts pour d'autres municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, de suspendre immédiatement les travaux de déboisement sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard et de convoquer une rencontre au sommet entre les élus responsables ou impactés par cette ligne et son prolongement éventuel, les représentants d'Hydro-Québec et ceux des citoyens concernés, afin de décider de procéder à l'enfouissement de la nouvelle ligne Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur sur une distance d'environ dix (10) kilomètres essentiellement dans l'emprise de chemins publics.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec
- M. Pierre Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides
- M. Claude Cousineau, député de Bertrand et M. Yves St-Denis, député d'Argenteuil
- Mme Sophie Lamoureux, Hydro-Québec
- Huit (8) MRC de la région des Laurentides
- Table des préfets
- Dix (10) municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 297-11-17

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR LES COMITÉS INTERNES DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les représentants du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut sur les comités internes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination des représentants suivants aux comités internes de la MRC des Pays-d'en-Haut :

Comité	Représentants
Aménagement/Environnement	René Pelletier Nathalie Rochon Nadine Brière Gisèle Dicaire
Sécurité publique	Tous les membres du conseil
Sécurité incendie	Timothy Watchorn Nadine Brière Jacques Gariépy
Culture et patrimoine	Nathalie Rochon Monette Monette Laroche Gisèle Dicaire Jacques Gariépy François Ghali
Développement économique et territorial	Nadine Brière Jacques Gariépy François Ghali
Comités d'investissement	Joseph Dydzak Jacques Gariépy François Ghali
Fonds de développement des territoires	René Pelletier Nadine Brière Claude Charbonneau Jacques Gariépy
<ul style="list-style-type: none"> • Comité multiressources • Comité consultatif agricole • Bureau des délégués 	André Genest

... pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

CM 298-11-17

COMITÉ INTERNE – Complexe sportif

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité pour le projet de complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de tous les maires de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de composer le comité du complexe sportif, pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

CM 299-11-17

COMITÉS EXTERNES – Abrinord

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des représentants du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à Abrinord, organisme de bassin versant de la Rivière-du-Nord ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut confirme la nomination de M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut, à titre de représentant de la MRC pour Abrinord, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

CM 300-11-17

COMITÉS EXTERNES – ORGANISME DE BASSINS VERSANTS ROUGE – PETITE NATION – SAUMON

ATTENDU QUE la partie ouest du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut est située dans le territoire de l'organisme de bassins versants Rouge, Petite Nation et Saumon;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut confirme la nomination de M. Joel Badertscher à titre de représentant et M. André Boisvert à titre de substitut, pour la MRC, au sein du conseil d'administration de l'organisme de bassins versants Rouge, Petite Nation et Saumon.

ADOPTÉE

CM 301-11-17

COMITÉS EXTERNES – Agence des forêts privées des Laurentides

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des représentants du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'Agence des forêts privées des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de M. François Ghali, à titre de représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut au C.A. de l'Agence des forêts privées des Laurentides et Mme Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, pour l'AGA de ladite agence, pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge les résolutions CM 111-05-15 et CM 112-05-15.

ADOPTÉE

CM 302-11-17

COMITÉS EXTERNES – Carrefour jeunesse Emploi

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut au Carrefour Jeunesse Emploi ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Frédérique Cavezalli, conseillère à la ville de Sainte-Adèle, à titre de représentante de la MRC des Pays-d'en-Haut au sein de l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 27-02-14.

ADOPTÉE

CM 303-11-17

COMITÉS EXTERNES – Comité 0-5 ans – Pays-d'en-Haut En Forme

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut sur le Comité 0-5 ans - Pays-d'en-Haut En Forme ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Isabelle Jacques, conseillère à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, à titre de représentante et Mme Frédérique Cavezalli, conseillère à la ville de Sainte-Adèle, à titre de substitut de la MRC des

Pays-d'en-Haut au sein du Comité 0-5 ans - Pays-d'en-Haut En Forme, pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 13-01-17.

ADOPTÉE

CM 304-11-17

COMITÉS EXTERNES – Comité multiressources

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé, conjointement avec le ministère des Ressources naturelles, en janvier 2003, une convention de gestion territoriale visant la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) de notre territoire ;

ATTENDU QUE ladite convention de gestion territoriale oblige la MRC à se doter d'un comité multiressource, lequel « doit jouer un rôle-conseil auprès de la MRC » et que « ce comité doit être représentatif de l'ensemble des intérêts liés à la préservation des milieux naturels, au développement, et à l'utilisation du territoire d'application et de l'ensemble des ressources naturelles qu'il recèle » ;

ATTENDU QUE lors de la première création de notre comité multiressource, des représentants des secteurs suivants avaient été nommés : municipal local, récréatif non motorisé, récréatif motorisé, acéricole, loisirs, tourisme, environnement, foresterie et SOPAIR ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer les représentants de ces différents secteurs d'activité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut entérine la nomination des personnes suivantes :

Secteur municipal	André Genest, préfet
Secteur récréatif non motorisé	Jean-Sébastien Thibault, corporation du P'tit train du Nord
Secteur récréatif motorisé	Luc Chartrand, Président du club Quads Basses Laurentides
Acéricole	François Sabourin, Producteur acéricole sur TPI
Loisirs	Jacques Allard, Loisirs Laurentides
Tourisme	Maurice Couture, ATL
Environnement	Pierre Lépine, CRE Laurentides
Foresterie	Pierre Baril, TERRA-BOIS
SOPAIR	James Jackson, Vice-président

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 311-11-16.

ADOPTÉE

CM 305-11-17

Numérotation annulée

CM 306-11-17

COMITÉS EXTERNES – La Manufacture (Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à La Manufacture (Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle, à titre de représentante et M. Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur, à titre de substitut et observateur au sein de La Manufacture

(Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts), pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

CM 307-11-17

COMITÉS EXTERNES – Corporation du parc linéaire du P'tit Train du Nord

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Corporation du P'tit Train du Nord ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle, à titre de représentante et de Mme Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, à titre de substitut de la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi que de Mme Jackline Williams, représentante non-élue et Mme Chantal Ladouceur, représentante non-élue (substitut) au sein de la Corporation du parc linéaire du P'tit Train du Nord, pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 53-02-16.

ADOPTÉE

CM 308-11-17

COMITÉS EXTERNES – Fondation du Cégep de Saint-Jérôme

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur à titre de représentant et de Mme Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont à titre de substitut de la MRC des Pays-d'en-Haut au sein de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 27-02-14.

ADOPTÉE

CM 309-11-17

COMITÉS EXTERNES – Fonds de l'athlète des Laurentides

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut au Fonds de l'athlète des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle à titre de représentante de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le Fonds de l'athlète des Laurentides, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 14-01-14.

ADOPTÉE

CM 310-11-17

COMITÉS EXTERNES – Loisirs Laurentides

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut au C.A. de Loisirs Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme France Robillard Parizeau, conseillère à Lac-des-Seize-Îles, à titre de représentante de la MRC des

Pays-d'en-Haut au C.A. de Loisirs Laurentides, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 27-02-14.

ADOPTÉE

CM 311-11-17 COMITÉS EXTERNES – MADA – Responsable des questions des aînés

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le programme MADA, à titre de responsable des questions des aînés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, à titre de responsable des questions des aînés dans le cadre du programme MADA, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 15-01-14.

ADOPTÉE

CM 312-11-17 COMITÉS EXTERNES – Regroupement des tables de concertation et des partenaires de la MRC

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le Regroupement des tables de concertation et des partenaires de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, à titre de représentante de la MRC pour le Regroupement des tables de concertation et des partenaires de la MRC, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 292-09-15.

ADOPTÉE

CM 313-11-17 COMITÉS EXTERNES – Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un (une) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de M. Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard à titre de représentant et de M. René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, à titre de substitut, pour la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge les résolutions CM 27-02-14 et CM 114-05-15.

ADOPTÉE

CM 314-11-17 COMITÉS EXTERNES – Société de plein-air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des représentants du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Société de plein-air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, Mme Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, M. René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles, Mme Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, à titre de représentants pour la Société de plein-air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR), pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge les résolutions CM 27-02-14 et CM 33-02-15.

ADOPTÉE

CM 315-11-17

COMITÉS EXTERNES – Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire forestier (TGIRT) et Comité de suivi de l'entente

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU QUE ces MRC ont conclu une entente intermunicipale de fourniture de services afin d'effectuer les mandats confiés à l'entente;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi de l'entente;

ATTENDU QUE chaque conseil de MRC est représenté par un représentant élu et un représentant non élu;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme M. François Ghali, maire de la municipalité de Wentworth-Nord, à titre de représentant élu et M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement, à titre de représentant non élu de la MRC des Pays-d'en-Haut pour siéger au comité de suivi de l'entente de fourniture de services professionnels relative au Programme d'aménagement durable des forêts du MFFP.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 343-11-15.

ADOPTÉE

CM 316-11-17

COMITÉS EXTERNES – Table nationale de l'énergie

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Table nationale de l'énergie ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de M. François Ghali, maire de Wentworth-Nord à titre de représentant(e) pour la Table nationale de l'énergie, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 27-02-14.

ADOPTÉE

CM 317-11-17

COMITÉS EXTERNES – Transport adapté et collectif des Laurentides

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des représentant(e)s du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut au C.A. de Transport adapté et collectif des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, Mme Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et Mme Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, à titre de représentants au C.A. de Transport adapté et collectif des Laurentides, pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge les résolutions CM 60-03-15 et CM 147-05-16.

ADOPTÉE

CM 318-11-17

COMITÉS EXTERNES – Tricentris

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des représentant(e)s du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut à Tricentris ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination de Mme Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont à titre de représentante et de Mme Nadine Brière, à titre de substitut, pour l'organisme Tricentris, pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

QUE la présente résolution abroge la résolution CM 27-02-14.

ADOPTÉE

CM 319-11-17

COMITÉS EXTERNES – Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des représentant(e)s de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la nomination des membres du conseil suivants afin de la représenter à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) :

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) :

Représentant	Municipalités représentées :	Substitut*
René Pelletier	. Morin-Heights	Timothy Watchorn
	. Wentworth-Nord	
	. Lac-des-Seize-Îles	
Monique Monette Laroche	. Piedmont	Gisèle Dicaire
	. Ste-Anne-des-Lacs	
	. Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	
Jacques Gariépy	. Saint-Sauveur	Claude Charbonneau
	. Saint-Adolphe-d'Howard	
Nadine Brière	. Sainte-Adèle	Joseph Dydzak
	. Estérel	

... pareilles nominations devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

CM 320-11-17

COMITÉS EXTERNES - RATIFICATION DES RÉSOLUTIONS DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ratifie l'adoption des résolutions désignant les représentants de la MRC des Pays-d'en-Haut sur les comités externes.

ADOPTÉE

CM 321-11-17

VISIBILITÉ ACCRUE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU les préoccupations exprimées par la population lors de la période électorale concernant la présence de la SQ sur le territoire ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC partagent cette préoccupation ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC fasse part à la Sûreté du Québec de ses préoccupations et inscrive cet item à la rencontre du comité de sécurité publique (CSP) du 5 décembre 2017.

ADOPTÉE

Ressources humaines

CM 322-11-17

RESSOURCE DU PROGRAMME DE STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL, MME CAROLINE ARSENEAU : RATIFICATION DE L'EMBAUCHE

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre du projet pilote Stratégie jeunesse en milieu municipal en septembre 2017 ;

ATTENDU QUE les objectifs du projet sont de mener des consultations auprès des 15-35 ans et de former un comité de jeunes citoyens permettant d'augmenter leur participation dans les décisions prises dans le cadre de dossiers visant leur qualité de vie sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à l'embauche de Mme Caroline Arseneau à titre de chargée de projet, Stratégie jeunesse en milieu municipal à compter du 30 octobre 2017, et ce, jusqu'au 29 juin 2018.

ADOPTÉE

Présentation du programme Stratégie Jeunesse

Présentation est faite du programme Stratégie Jeunesse. Mme Caroline Arseneau, coordonnatrice du projet pilote présente son parcours et résume les prochaines actions du mandat qui lui est confié en mentionnant qu'elle a déjà cerné les grands enjeux qui lui permettront, suite aux consultations du milieu, de produire un recueil de réflexions jeunesse.

Mme Arseneau indique que les municipalités seront sollicitées dans les prochaines semaines afin de rencontrer les directeurs généraux et les responsables des services des loisirs, de diffuser l'information et de la mettre en contact avec les jeunes « ambassadeurs » de leur localité.

Transport collectif

CM 323-11-17

RÈGLEMENT N^o 345-2017 – CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN INTERMUNICIPAL DES PERSONNES DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET ASSURANT UNE LIAISON AVEC DES POINTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PRÉVOST ET DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 290-2014 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN INTERMUNICIPAL DES PERSONNES DESSERVANT LES TERRITOIRES DES MRC DES LAURENTIDES ET ASSURANT UNE LIAISON AVEC DES POINTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET CELUI DE LA VILLE DE TREMBLANT »

ATTENDU QU'en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré, par le règlement numéro 172-2006, sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement au domaine de la gestion du transport collectif intermunicipal des personnes;

ATTENDU l'adoption du règlement 321-2016 amendant le règlement no 290-2014 concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant les territoires des MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la ville de Saint-Jérôme et celui de la ville de Tremblant ;

ATTENDU QUE de nouveaux arrêts sont intégrés aux circuits existants;

ATTENDU la volonté des élus de la MRC des Pays-d'en-Haut de desservir la Ville de Prévost en l'ajoutant à son parcours entre la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Mont-Tremblant, en y localisant trois (3) arrêts, soit intersection 117/clos Prévotois, intersection 117 /Lac écho et intersection 117 /de la Station;

ATTENDU la pertinence d'ajouter un nouvel arrêt dans la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, arrêt qui sera localisé à l'intersection Rue de St-Faustin / rue de la Pisciculture, situé entre les arrêts existants : ch. Du Mont-Blanc / ch. Des Lacs et rue Principale / rue de St-Faustin;

ATTENDU les besoins des étudiants, des travailleurs et des citoyens, le trajet saisonnier est intégré aux circuits existants dans le but de répondre à cette demande;

ATTENDU QUE les 4 départs assurant la liaison entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Ville de St-Jérôme, seront intégrés aux trajets réguliers de la zone centre, reliant Mont-Tremblant à St-Jérôme. Ces départs sont du lundi au vendredi, entre le 21 août 2017 et le 25 mai 2018;

ATTENDU QU'aux termes des articles 48.18 et suivants de la *Loi sur les transports*, la MRC des Pays-d'en-Haut peut, par règlement, organiser le service de transport en commun et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut procède notamment à la modification de ses circuits entre Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Jérôme, pour passer par la route 117 dans la Ville de Prévost, et ce, pour tous les circuits de la zone centre, dès le nouvel horaire qui entrera en vigueur le 21 août 2017, et ajoute 4 arrêts, un (1) à Saint-Faustin-Lac-Carré et trois (3) à Prévost;

ATTENDU QUE la Zone Ouest n'est plus en service depuis le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent de règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil des maires tenue le 8 août 2017;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement sont mises à la disposition du public, pour consultation, au début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le présent règlement intitulé « *Règlement concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la Ville de Prévost et de la Ville de Saint-Jérôme, modifiant le règlement 290-2014 intitulé « règlement concernant l'organisation d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant les territoires des MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la ville de Saint-Jérôme et celui de la ville de Tremblant »* soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus décrit fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE LA DESSERTE PAR AUTOBUS

2.1 L'article 3.1 du règlement 290-2014 est abrogé et remplacé par le suivant :

4.1 ZONE CENTRE : de Mont-Tremblant à Saint-Jérôme

Le service de transport en commun intermunicipal des personnes relie par un service de transport par autobus, la Ville de Mont-Tremblant (secteur Saint-Jovite), la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la municipalité de Val-David et la municipalité de Val-Morin, situées sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, passant par la MRC les Pays-d'en-Haut et ensuite la MRC Rivière-du-Nord, passant par la Ville de Prévost, pour rejoindre la Ville de Saint-Jérôme, située aussi sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Cette partie du service de transport en commun intermunicipal des personnes compte vingt-huit (28) circuits, soit vingt (20) circuits offrant le service du lundi au vendredi, huit (8) autres offrant un service le samedi et le dimanche, le tout

aux points d'arrêt, incluant ceux sur demande, et selon l'horaire spécifiés à l'annexe A laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

2.2 L'article 3.2 du règlement 290-2014 est abrogé.

ARTICLE 3 MODIFICATION DES ANNEXES

L'annexe A du règlement 290-2014 est abrogée et remplacée par l'annexe A du présent règlement.

Les annexes C et D du règlement 290-2014 sont abrogées.

ARTICLE 4 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement numéro 321-2016

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

ADOPTÉ à Sainte-Adèle, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept (2017).

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale

Développement économique

Rapport d'activité

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du rapport d'activité du service de développement économique et territorial. M. Hugo Lépine, directeur en fait un bref résumé.

Développement social

CM 324-11-17

APPROBATION DU RAPPORT FINAL DE LA REDDITION DE COMPTE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ (PNR) 2014-2015

ATTENDU le dépôt de la reddition de comptes finale de la politique nationale de la ruralité (PNR) 2014-0215 aux fins d'approbation par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Timothy Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve la reddition de compte de la politique nationale de la ruralité (PNR) 2014-2015, telle que déposée et qu'il autorise sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

M. André Genest, préfet rappelle aux membres du conseil de faire parvenir à la MRC les noms des personnes désignées dans leurs municipalités relativement au programme MADA – Responsables des questions des aînés.

Culture et patrimoine

CM 325-11-17

REJET DES SOUMISSIONS - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU la résolution CM- 254-10-17 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à entreprendre toute démarche visant la réalisation de projets pour finaliser l'«Entente de développement culturel triennale 2015-2017», notamment la préparation des plans et devis, document relatif à la tenue d'un appel d'offres ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires pour la réalisation d'une étude de potentiel archéologique à l'échelle du territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'ouverture des enveloppes numéro 1, contenant la partie quantitative et reçues, avant 16 h, le 9 novembre 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des enveloppes numéro 2, contenant le prix de la soumission, a été effectuée le 13 novembre 2017 à la MRC des Pays-d'en-Haut à 11h15, suite à l'évaluation des soumissions par les membres du comité de sélection;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Artefactuel, coop de travail
- Ethnoscop
- Ruralys

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)	Pointage intérimaire	Pointage final	Rang
Artefactuel, coop de travail	55 058,08 \$	79,5 / 100	23,34	2
Ethnoscop	53 417,39 \$	77 / 100	23,77	1

ATTENDU que le montant du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation est largement supérieur à l'estimation du coût des honoraires professionnels ainsi que des crédits budgétaires disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut rejette les soumissions ouvertes le 9 novembre 2017 concernant la réalisation d'une étude de potentiel archéologique à l'échelle du territoire de la MRC.

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à poursuivre toute démarche visant la réalisation de projets permettant de finaliser l'«Entente de développement culturel triennale 2015-2017».

ADOPTÉE

Environnement et aménagement du territoire

CM 326-11-17

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : SAINTE-ADÈLE - RÉSOLUTION N° 2017-242

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE la MRC a reçu, le 24 août 2017, le document Résolution concernant une demande en vertu du règlement PPCMOI, portant le numéro 2017-242, adopte par le conseil municipal de Sainte-Adèle, le 21 août 2017 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma

d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le document Résolution concernant une demande en vertu du règlement PPCMOI n° - 2017-242 soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 327-11-17

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : SAINTE-ANNE-DES-LACS : RÈGLEMENTS N^{OS} 1001-21-2017 ET 1001-22-2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 11 octobre 2017, les documents Règlements modifiant le règlement de zonage, portant les numéros 1001-21-2017 et 1001-22-2017, adoptés par le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs, 2 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE les documents Règlements n^{OS} 1001-21-2017 et 1001-22-2017, modifiant le règlement de zonage soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Matières résiduelles

CM 328-11-17

OCTROI DE CONTRAT : MAYA COMMUNICATION ET MARKETING INC.

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré sa compétence sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles le 22 octobre 2015;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint, le 15 décembre 2016;

ATTENDU QUE le PGMR prévoit à sa mesure #4 que la MRC des Pays-d'en-Haut doit mettre en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en vue de réduire l'enfouissement des déchets;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est membre de l'organisme *Tricentris* qui effectue le tri et le conditionnement des matières recyclables;

ATTENDU l'offre de services de *MAYA communication et marketing inc.* visant la participation de la MRC des Pays-d'en-Haut à la campagne de sensibilisation « Recycler intelligemment » ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déposé une demande de subvention pour le projet de campagne de sensibilisation « Recycler intelligemment », dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de *Tricentris*;

ATTENDU la correspondance du 19 octobre 2017 confirmant une subvention de *Tricentris* d'un montant de 13 561,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise l'octroi d'un contrat à *MAYA communication et marketing inc.* pour la réalisation du projet de campagne de sensibilisation « Recycler intelligemment », tel que présenté dans son offre de services du 12 octobre 2017, pour un montant de 13 561,50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Points d'information

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance et des informations d'ordre général et souhaitent appuyer la demande de la MRC Vaudreuil-Soulanges en procédant à l'adoption de la résolution suivante :

CM 329-11-17

GESTION DES COURS D'EAU – APPUI CONTRE LES FRAIS EN MILIEU FAUNIQUE

ATTENDU la demande d'appui de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) concernant la tarification reliée à certains services administratifs touchant notamment les travaux effectués en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) ;

ATTENDU QUE les MRC ou les municipalités locales ayant signé une entente sur la gestion des cours d'eau doivent réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (RLRQ c C-47 art. 105) ;

ATTENDU QUE la tarification appliquée à certains services administratifs, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017, prévoit un tarif de 320 \$ pour l'obtention d'un permis SEG-Permis régional à des fins de gestion ;

ATTENDU QUE ce règlement présente une contradiction qui doit être corrigée puisqu'à l'article 10.4, paragraphe 3, on mentionne que les activités réalisées dans un habitat faunique par une MRC en application de l'article 105 ou 106 de la LCM sont exemptés de tarification. Cependant, comme les barrages de castor ne sont pas des habitats fauniques définis à l'article 1 du Règlement sur les habitats fauniques, ils sont régis par l'article 26 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). L'intervention sur des barrages de castor de façon préventive en vertu de l'Article 105 de la LCM n'est donc pas exclue d'une tarification reliée à l'obtention d'un permis SEG ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :

DEMANDE au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de modifier dans les plus brefs délais l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'en exclure les interventions reliées aux castors réalisées en vertu des articles 105 et 106 de la Loi sur les compétences municipales et ainsi assurer la gratuité et la rapidité de la délivrance des permis SEG lorsque requis.

TRANSMETTE copie de la présente résolution :

- Au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- À la ministre responsable de la région des Laurentides;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- À l'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);
- Au député d'Argenteuil;
- Au député de Bertrand.

CM 330-11-17

SOPAIR – Sympathies pour Mme Marie-France Lajeunesse

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent souligner leur plus profondes sympathies à Mme Marie-France Lajeunesse, coordonnatrice de la SOPAIR, suite au décès tragique de son conjoint et ex-collègue à la MRC des Pays-d'en-Haut, M. Oliver Rémillard ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC exprime sa plus sincère compassion à l'égard de Mme Marie-France Lajeunesse, coordonnatrice de la SOPAIR et lui assure son soutien en ces moments difficiles.

ADOPTÉE

Période de questions

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 331-11-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14h45)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la présente assemblée soit et est levée.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale